

5123 Ed

S 38/48

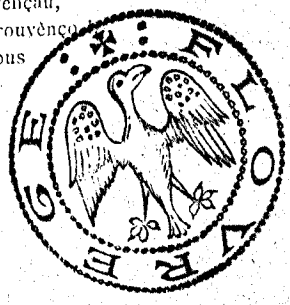
# SAINTE ESTELLE

Patronne des Félibres

PAR

JULES RONJAT

*Secrétaire général et Trésorier du Félibrige.  
Membre du Flourece Prouvençau,  
du Bournat dou Perigord, de... Prouvenço  
et de l'Escole Gastou-Fèbus*



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA BORDOGNE

1907

24  
10



538/48

# SAINTE ESTELLE

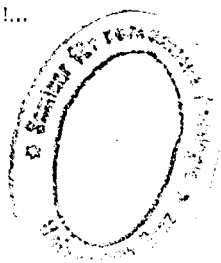
Patronne des Félîtres

PAR

23

JULES RONJAT

*Secrétaire général et Trésorier du Félibrige,  
Membre du Flouage Prouvençau,  
du Bournat dôu Perigord, de... ? Prouvenço !...  
et de l'Escole Gastou-Fèbus*



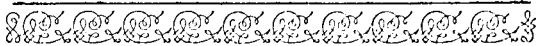
PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE

1907



~~~~~  
Tirage à part du *Florège Provençal*  
~~~~~



# SAINTE ESTELLE

---

Sainte Estelle est la patronne des Félibres, et sa fête votive est le nom consacré de l'assemblée générale qu'une fois par an tient leur association, ou plutôt leur confédération d'associations.

Dans ses délicieux *Mémoires et Récits*, Mistral nous conte, au chapitre XII, comment Roumanille, Aubanel, Mathieu, Giéra, Tavan, Brunet et lui fondèrent le Félibrige dans une réunion tenue au castelet de Font-Ségugne le 21 mai 1854; *pièi l'on s'avisè, ma fisto, que lou 21 de Mai, dato de noste acamp, èro lou jour de SANTO ESTELLO; e, coume li Rèi Mage, reconneissènt aqui l'alfat misterious de quanco anto coujounturo, saluderian l'ESTELLO que presidavo au brès de nosto redemeioun.*

Il y a plus d'un demi-siècle que cette étoile sainte a illuminé les sept premiers Félibres. Six

d'entre eux ont disparu, mais le plus glorieux nous reste, encourageant de sa belle ardeur, illustrant par son superbe génie l'armée de *sainte Estelle* que son œuvre a suscitée, la phalange de patriotes conscients dont il a lui-même fixé le nom expressif et défini la tâche noble entre toutes.

« Le Félibrige, dit le préambule de nos statuts, est établi pour garder toujours au Midi de la Gaule sa langue, sa liberté d'allures, son honneur national et son beau rang intellectuel.

« Le but du Félibrige est de fédérer dans un même sentiment de ferveur tous les fils conscients de la Terre d'Oc, les poètes, les écrivains, les artistes et tous les hommes de bon vouloir qui, par leurs études, leurs travaux, leurs luttes, leurs ressources de toute nature, favorisent le réveil des pays d'Oc.

« Le Félibrige a pour mission de susciter, entretenir, faire prospérer les qualités d'initiative et d'énergie des hommes de la Race.

« Le Félibrige a également pour mission de favoriser l'esprit de fraternité et d'association qui doit lier les enfants de la même terre pour les reconquêtes patriotiques. C'est lui qui sert de lien spirituel et cordial à tous les hommes, groupes, sociétés, syndicats, ligues, écoles, etc., qui, d'une manière ou d'une autre, se donnent les tâches précédemment exprimées.

« Le Félibrige est gai, amical, plein de simplicité et de franchise. Son vin est la beauté, son pain est la bonté, et son chemin la vérité. Il a le soleil pour flambeau, il tire sa science de l'amour et il met en Dieu son espérance.

« La qualification de *Félibre* est devenue au bout de cinquante ans tellement nationale et po-

pulaire qu'il est impossible aujourd'hui de compter les Félibres : sont Félibres tous les patriotes méridionaux.

« Le zèle félibréen se manifeste de deux façons principales : par l'œuvre littéraire ou autre de chaque Félibre en particulier ; par la force de l'association librement consentie entre les Félibres et les groupes de Félibres. »

Le but essentiel du Félibrige étant ainsi défini, nos statuts et règlements maintiennent la vénérable tradition plus que mi-centenaire en fixant l'assemblée générale annuelle de l'association à une date aussi rapprochée que possible de la fête de SAINTE ESTELLE, patronne des Félibres, et en consacrant l'ÉTOILE à sept rayons comme « emblème du Félibrige, en mémoire des sept Félibres qui le fondèrent en 1854 à Font-Ségugne. »

Les Sept de Font-Ségugne s'adjoignirent peu à peu quelques amis recrutés comme eux dans le noyau provençal de la terre d'Avignon et d'Arles, et ainsi se forma l'association primitive, tout naturellement restreinte dans la période des débuts à un petit groupe se manifestant surtout par des réunions intimes et par la publication (à partir de 1855) de l'*Armana Prouvençau*, publication décidée par les Sept, dès la réunion du 21 mai 1854 : « un petit recueil annuel qui serait le fanion de notre poésie, l'étendard de notre idée, le trait d'union entre Félibres, la communication du Félibrige avec le peuple (1). » C'est dans l'*Armana prouvençau* que Mistral, le *Poète de la Patrie*, a publié pour la première fois tant de vers lyriques exprimant en une forme merveilleuse

---

(1) *Mémoires et Récits de Frédéric Mistral*, chap. XII.

l'inspiration la plus haute ; c'est là qu'ont paru les discours prononcés par lui dans les grandes réunions du Félibrige, dont le recueil, publié récemment par l'Association du *Floureye Provençau* (1), constitue un véritable bréviaire du Méridional patriote ; c'est là qu'il faut lire « ces contes savoureux, au sens profond, ces articles répandant à pleines mains les leçons de l'histoire véridique, les connaissances essentielles sur la langue, jusqu'à des notices de botanique ou de cosmographie provençales, par où le Maître nous a montré que notre langue peut accomplir toutes les tâches, et qu'il n'estime aucune tâche provençale indigne de son génie (2). »

L'extension du Félibrige au bout de quelques années rendit nécessaire au moins un embryon d'organisation sociale régulière. Les premiers statuts du Félibrige datent de 1862 ; la partie essentielle, œuvre de Mistral lui-même, est reproduite dans les statuts actuels, et l'on vient de lire la magnifique définition donnée par le Maître de ce qui est avant tout son œuvre ; le reste ne présente plus que l'intérêt historique qui s'attache au souvenir d'une constitution rudimentaire ayant suffi aux besoins limités d'une association peu nombreuse, répandue sur un faible territoire, ne se manifestant guère que par quelques fêtes amicales et une activité purement littéraire.

Les Sept et leurs amis de la première heure

---

(1) *Discours e dicho de F. Mistral*, Avignon, au sèti d'u *Floureye Provençau* en mai en librarié de J. Roumanille, 1903.

(2) Pierre Devoluy, *L'Œuvre de Mistral*, dans *La Plume* du 1<sup>er</sup> juillet 1905.



étaient tous Provençaux d'entre Arles et Avignon, mais leur œuvre ne devait point, dans leur pensée, rester enfermée entre les étroites limites territoriales de leur premier groupement. Dès le début — et c'est ce qui différencie essentiellement des précédentes tentatives de renaissance littéraire et linguistique méridionale le Félibrige et le Mistralisme qui est l'âme consciente du Félibrige — les fondateurs ont senti l'étroite parenté des dialectes méridionaux, l'unité réelle de « cette langue autrefois déchuë du trône souverain, plus honnie qu'une bohémienne, poursuivie et méprisée par tous les gouvernements et tous les tyrans, cette langue qui, pourtant, restait entière et toujours plus ardemment vivace dans la bouche inconsciente du peuple tout entier, cette langue enfin qu'aujourd'hui onze millions de Gaulois parlent toujours avec délices (1). » Dès le début aussi ils ont senti l'importance de la langue comme manifestation et comme *palladium* de la personnalité nationale et sociale : « Quelle est la tâche essentielle de tout peuple qui veut défendre sa personnalité, maintenir son génie propre?... C'est de garder jalousement sa langue, de l'illustrer, de lui faire honneur dans le monde. Car la langue, c'est l'âme même d'un peuple, sa tradition vivante, la chaîne lumineuse et vibrante qui relie les vivants aux morts, les petits-enfants aux aïeux, l'homme à la race... La langue est le *substratum* même d'une race. Tant qu'une langue vit, la race vit, et si la langue est illustre, la race s'élève (2). »

---

(1) Discours du Capoulié Devoluy à la Sainte-Estelle de 1904.

(2) Discours du Capoulié Devoluy à la Sainte-Estelle de 1905.

Aussi bien, à la grande voix de Mistral, le restaurateur et le renovateur, peu à peu autour du groupe provençal primitif vinrent se ranger, — besoin de fédération, d'alliance intime, ressenti si consciemment pour la première fois peut-être sur notre terre depuis le moyen âge, — tous ceux qui, « d'une mer à l'autre et de soleil en soleil, » cultivaient pieusement leur parler natal et le *substratum* de traditions et de croyances qu'il représente. Écoutez l'adjuration patriotique et fraternelle que, dès sept ans après la fondation du Félibrige (1), le Maître adresse « aux intrépides gardiens de notre gentil parler, signe de famille, sacrement qui unit les fils aux aïeux, l'homme à la terre, fil qui tient le nid dans la ramée, à tous ceux qui, des Alpes aux Pyrénées, et la main dans la main, veulent le garder franc et pur, et clair comme l'argent, car tout un peuple là s'abreuve, car, face contre terre, qu'un peuple tombe esclave, s'il tient sa langue, il tient la clef qui le délivre des chaînes : »

Dis Aup i Pirenèu, e la man dins la man,  
Troubaire, aubouren doune lou vièi parla rouman !  
    Acò's lou signe de famiho,  
Acò's lou sacramen qu'is àvi joun li fiéu,  
    L'ome à la Terro ! Acò's loa fiéu  
    Que tèn l'aucèu dins la ramiho.  
Intrepèdi gardian de noste parla gènt,  
Garden-lou franc e pur e clar coume l'argent,  
    Car tout un pople aqui s'abéuro ;  
Car, de mourrè-bourdoun qu'un pople tombè esclau,  
    Se tèn sa lengo, tèn la clau  
    Que di cadeno lou delièuro.

---

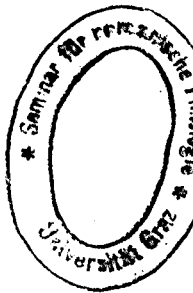
(1) Août 1831, ode *I troubaire catalan*, incorporée depuis au recueil lyrique *Lis Isclo d'Or*.

Ainsi peu à peu se préparait la libre confédération des aspirations qui partout s'éveillaient les mêmes, — confédération libre et multiforme, substituant le naturel et fécond principe de l'*union dans la variété* au système stérilisant de l'*unité, de l'uniformité*. « Au lieu de condamner comme des patois abâtardis et méprisables les parlars autochtones qui sont les racines vivantes et le frémissant feuillage de notre langue d'Oc, le Mistralisme, tout au contraire, a justement éveillé partout l'amour, le respect et le culte de ces parlars. C'est lui qui a partout proclamé le droit à la vie de toutes les manifestations de l'âme ancestrale. C'est lui qui dit au père, au paysan, à l'ouvrier, au bourgeois, c'est lui qui dit à tous : Parle la langue de ta mère, illustre-la par ton œuvre, par ton action, par l'exemple de toute ta vie, à toute heure, en tout lieu... C'est lui qui toujours salue, comme un bon frère aîné, la floraison des poètes de toute la langue d'Oc. C'est lui qui les prend tous par la main, Béarnais, Périgourdins, Toulousains, Auvergnats, Cévenols, etc..., c'est lui qui les rassemble tous dans une même communion de Noël en leur disant : Salut à vous, légitimes enfants de la terre maternelle, qui réveillez la vigneur naturelle, qui affranchissez les libres aspirations de la Patrie ! Buvons ensemble le vin de nos vignes, et choquons nos verres comme des frères qui se retrouvent, car tous nous rebâtitons le vieux domaine de la famille, autrefois ruiné par l'ennemi commun ! (1) »

Ce sera l'éternel honneur du Félibrige mistra-

---

(1) Discours du Capoulié Devoluy à la Sainte-Estelle de 1905.



lien que d'avoir provoqué un si beau mouvement d'opinion, un si touchant élan de fraternité, pour la plus noble des causes, dans toute la terre méridionale. Cet honneur reste avec ses effets moraux, et c'est l'essentiel ; peu importe que le premier essai de réalisation statutaire d'un tel idéal fédératif ait été plus ou moins conséquent et heureux.

Le statut félibréen de 1876 ne fut guère ni l'un ni l'autre ; le jugement sans appel de l'expérience permet de le dire aujourd'hui, sans entrer dans un détail devenu oiseux ou risquer de manquer au respect dû à des aînés bien intentionnés, mais quelque peu formalistes et fêrus d'unité apparente et d'autorité vexatoire. Quand l'affectueuse estime de Mistral et la sympathique confiance de ses collègues du Consistoire appelèrent Devoluy à la présidence de notre association, et qu'il me fit l'honneur de me charger de son secrétariat, de ses archives et de sa trésorerie, le statut de 1876 était depuis déjà beau temps tombé en telle déchéance que personne ne l'observait plus : la hiérarchie compliquée qu'il avait voulu instituer, la bureaucratie minutieuse qu'il règlementait, son étrange système de gouvernement de haut en bas, bureaux des *Maintenances* nommés par le *Consistoire*, création des *Ecoles* ou groupes locaux par les soins et sous le contrôle des *Maintenances*, dîmes imposées mathématiquement aux *Maintenances*, avec interdiction aux *Ecoles* de tirer des cotisations de leurs adhérents, de tout ce pompeux et bizarre édifice il ne restait en fait que quelques braves gens se pavanant dans des titres ronflants qui ne correspondaient à aucune charge ou fonction effective, présidant des asso-

ciations qui ne se réunissaient jamais, administrant des caisses entièrement vides, etc... Tous les groupes félibréens véritablement actifs, ayant une vie sociale réelle et efficace, notamment le *Bournat du Périgord*, tout en tenant à l'investiture morale du vieux *Consistoire* gardien de la tradition félibréenne, stipulaient expressément qu'ils entendaient bien n'admettre aucune domination ou surveillance et ne prendre aucun rang dans une hiérarchie surannée ni aucun rôle dans une bureaucratie fictive. Malgré les meilleures volontés, les personnages de cette hiérarchie, les organes de cette bureaucratie n'avaient ni l'influence sociale ni l'activité nécessaires pour servir efficacement la cause félibréenne, et tous les progrès que cette cause a faits par quelque moyen que ce fût, édition et renommée de nos écrivains, expansion de notre langue, culte des traditions et de la beauté de notre terroir, introduction de notre histoire et de notre langue dans l'enseignement, en résumé toute la propagande félibréenne utile, fructueuse, tout a été l'œuvre soit d'une personnalité isolée, soit d'un groupe constitué en dehors du Félibrige, soit d'une *Ecole félibréenne* indépendante de toute prétendue *organisation maintenanciale*, des *entraves continuelles des Maintenances* que Félix Gras dénonçait au *Consistoire* dès 1879.

Nous n'eûmes donc aucune peine à faire saisir au *Consistoire* combien peu digne et peu commode à la fois était une telle situation. Les faits montraient d'eux-mêmes le but à atteindre. Les véritables bases sociales du Félibrige, ce sont les associations félibréennes, régionales ou locales, agissantes et vivantes : c'est elles que le *Consistoire*, héritier légitime de la tradition

de Font-Ségugne, en dehors de toute réglementation étroite, de toute répartition territoriale *a priori*, ne prétendant pas les gouverner, mais désirant les aider de ses conseils et de son influence morale, devait, à la lumière de sainte Estelle, relier en un faisceau de bonnes volontés et de forces sociales travaillant, selon leurs tempéraments divers, et, comme disait le simple et large statut de 1862, *par quelques moyens que ce fut*, à l'œuvre commune de la Renaissance méridionale.

D'une discussion étendue et mûrie à l'examen attentif des faits, des réalités félibréennes, est né le statut de 1905, qui a été régulièrement déposé de manière à conférer au Félibrige tous les droits attribués aux *associations déclarées* par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Nous allons examiner brièvement ses dispositions essentielles.

\*  
\* \*  
\*

Le Félibrige se propose de poursuivre l'expansion de la langue d'Oc dans toutes ses manifestations dialectales, de favoriser l'esprit d'initiative des hommes qui la parlent et de propager par tous les moyens (publications, conférences, cours d'études, fêtes, réunions, etc...) la doctrine contenue dans l'œuvre de Frédéric Mistral et de ses disciples, de susciter dans toute la terre d'Oc les aspirations autochtones, de faire fleurir tous les parlers locaux, de maintenir la conscience de leur dignité et de leur beauté, de développer la conscience de la magnifique unité de la langue d'Oc dans sa riche floraison dialectale.

Tous les parlars d'Oc sont admis comme des frères dans la grande famille félibréenne et ont le droit de s'illustrer dans les assemblées du Félibrige. Toutes les questions dites *politiques* ou *religieuses* sont bannies de l'association.

Le Félibrige se compose des *félibres majoraux* et des *associations affiliées*, représentées par leurs présidents ou délégués suivant les stipulations des traités d'affiliation librement conclus par elles ; ces associations s'administrent en pleine autonomie et se donnent en toute liberté les appellations et l'organisation qui leur conviennent. Le Félibrige comprend également des membres d'honneur qui sont les *Soci* et les *Maitres en Gai Savoir*.

Les félibres majoraux, au nombre *maximum* de cinquante, sont choisis parmi les félibres qui ont le plus contribué à la Renaissance méridionale et qui ont montré le plus de zèle à propager la doctrine félibréenne. Citons parmi eux, pour marquer et la représentation des diverses régions de notre pays et la variété des mérites personnels, le maître romaniste Chabaneau (Pé-rigord), le distingué professeur Constans (Rouergue), l'érudit archéologue Bacquié-Fornade (Toulouse), le savant bibliothécaire de la Méjanes Ed. Aude (Aix-en-Provence), les excellents écrivains et dévoués directeurs d'associations félibréennes A. Planté et J.-V. Lalanne (Béarn), les éloquents prédicateurs provençaux Xavier de Fourvières et L. Spariat, J. Lhermite (Vivarais), infatigable propagandiste de l'enseignement en langue d'Oc, P. Mariéton (Lyon), poète délicat et fin analyste des œuvres de Roumanille, de Jasmin, etc., des poètes et des promoteurs comme Vermeuouse (Auvergne), l'abbé

Bessou (Rouergue), Camelat (Bigorre), Valère Bernard (Marseille), Clovis Hugues et Remy Marcellin (Carpentras), Arnavielle (Alais), Castela (Quercy), E. Plauchud (Forcalquier), l'abbé Pascal (Gap), Chabrand (Châteaurenard de Provence), A. Glaize et P. Chassary (Montpellier), C. Ratier (Agen), G. Therond (Cette), F. de Baroncelli (Camargue).

Les *Sôvi*, en nombre illimité, sont choisis parmi les personnes étrangères au Midi de la Gaule qui ont le mieux mérité du Félibrige par leurs travaux de toute nature. Ce sont des professeurs de langue et littérature romanes comme les Français Michel Bréal, Paul Meyer, E. des Essarts, A. Jeanroy, les Italiens Ascoli et Rajna, le Finlandais Estlander, le Suédois Lidforss, le Danois Nyrop, les Allemands Behrens, Foerster, Neumann; de zélés défenseurs des parlers locaux comme M. Gaidoz, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, l'abbé Lemire, député de Hazebrouck, le commandant Lamouche-Boyer et de Lodève; des traducteurs et commentateurs d'œuvres félibréennes comme le Flamand Pol De Mont, les Italiens Portal et Chini, les Suédois M<sup>me</sup> Ljungquist et le professeur Nyblom, les Allemands Bertuch et Hennicke, le Tchèque Vrchlicky, le Danois Andersen, le Luxembourgeois Welter, les Américains Janvier, Gilder, Downer; j'en passe, et des meilleurs.

Les *Maitres en Gai Savoir*, en nombre illimité, sont choisis parmi les félibres dont les œuvres littéraires ont le plus honoré la langue. Ne nommons aucun de ceux-ci, pour ne point blesser la modeste nature aux vrais poètes.



Majoraux, *Sôci* et Maitres en Gai Savoir sont désignés par le Consistoire, gardien de la tradition de sainte Estelle et noyau de la confédération félibréenne. Pour l'élection des majoraux, si aucun candidat ne réunit au second tour la majorité absolue, la place demeure vacante jusqu'à la séance suivante ; on a voulu écarter ainsi ceux dont les mérites ne s'imposeraient pas irrésistiblement aux suffrages de leurs confrères.

Le Consistoire félibréen, réunion des félibres majoraux, est constitué depuis 1876 par l'élargissement, au point de vue de la répartition territoriale et des aptitudes personnelles, du groupe félibréen primitif de 1854 et 1862. On est donc fondé à le considérer comme légitime représentant de la tradition de sainte Estelle, et cela justifie les attributions qu'il a conservées dans l'organisation actuelle du Félibrige (il ne faut pas oublier d'ailleurs que les cotisations personnelles des majoraux sont un des éléments essentiels d'un budget dont toutes les dépenses profitent à l'ensemble de la confédération félibréenne). Mais il ne saurait être et n'est point l'autorité fédérale suprême : celle-ci réside dans le *Conseil général du Félibrige*, composé des félibres majoraux, ayant chacun un suffrage personnel, et des présidents ou délégués des associations affiliées au Félibrige, exprimant pour chaque association le nombre de suffrages que celle-ci a stipulés dans son traité d'affiliation. Le Conseil général reçoit les comptes, vote le budget, et prononce sur toute question que lui soumet le Consistoire ; il peut seul disposer des fonds placés en réserve. Qui tient les clefs de la caisse — toute l'histoire des Parlements le montre — tient le véritable pouvoir.

Le Conseil général et le Consistoire se réunissent au moins une fois par an, au moment de l'assemblée générale du Félibrige. Dans l'intervalle de leurs réunions, l'association est administrée par le *Bureau du Consistoire*, composé du *Capoulié du Félibrige*, président, actuellement P. Devoluy, après F. Mistral, J. Roumanille et Félix Gras, de cinq *Assesseurs* qui sont aujourd'hui A. Arnavielle (Montpellier), C. Chabancau (Périgord), Chabrand (Châteaurenard), Mouzin (Avignon) et A. Planté (Béarn), et du *Baile dou Consistori*, secrétaire général et trésorier, qui est le signataire de ces lignes. Le *Capoulié* et les *Assesseurs* sont élus par le Consistoire; le secrétaire général et trésorier, collaborateur direct et constant, est choisi par le *Capoulié*, — disposition extrêmement sage, et d'ailleurs traditionnelle dans le Félibrige.

Les statuts félibréens ont été conçus aussi largement que possible, pour ne gêner l'association en aucune manière dans l'action qu'elle pourra entreprendre au fur et à mesure de ses progrès à venir, mais sans l'astreindre dès à présent à aucune manifestation formelle qui ne soit strictement nécessaire. C'est ainsi qu'aucune limite n'est posée aux publications de propagande, et que les publications statutairement obligatoires se réduisent à un annuaire distribué *gratis* aux associations affiliées et aux félibres majeurs et contenant, sous le titre *Cartabèn de Santo Estello*, les actes de l'association et les renseignements généraux les plus utiles à ses membres; c'est ainsi que le budget annuel peut être très modeste sans nuire à la vitalité morale du Félibrige, et que ses membres peuvent notwithstanding le faire bénéficier des libéralités assez.

considérables qu'autorise la loi de 1901 (les comptes du dernier exercice devant être publiés à peu près en même temps que cet article, il n'y a nulle indiscretion à faire connaître que le Conseil général a déjà placé en réserve une somme de 500 francs versée par un majoral pour racheter sa cotisation annuelle).



Elasticité pratique et large libéralisme, telles sont, on peut le dire, les caractéristiques principales du statut félibréen, dont la véritable substance est dans les traités d'affiliation librement négociés et conclus entre chaque association et le Consistoire sur les bases essentielles suivantes : représentation de l'association affiliée au Conseil général, autorité suprême de toute la confédération félibréenne ; service gratuit de toutes les publications du Félibrige à l'association ; droit, pour tous les adhérents des associations affiliées, de participer aux *Fêtes de Sainte Estelle* ou assemblées générales du Félibrige, lesquelles sont en principe organisées chaque année par l'association qui en aura fait l'offre toujours bien accueillie ; aide morale et concours du Félibrige acquis selon les circonstances et dans la mesure des possibilités financières pour toute entreprise intéressant la tâche commune de tout le corps félibréen ; concours de chaque association aux dépenses fédérales dans la mesure fixée par son traité d'affiliation ; communication au bureau du Consistoire des renseignements nécessaires pour qu'il puisse se tenir en constantes relations d'amitié et d'assistance ré-

éciproques avec les associations affiliées. Bien entendu, aucune immixtion d'aucun organe fédéral dans l'organisation autonome des associations affiliées, maîtresses absolues de leurs statuts et règlements intérieurs, de leur administration financière propre et de leurs entreprises particulières, jouissant pleinement de la personnalité et de la capacité juridique reconnues par la loi de 1901 à toute association régulièrement déclarée.

Ce statut a définitivement déblayé le Félibrige d'un certain nombre de titres plus ou moins ronflants, mais ne correspondant à aucune charge ou fonction effective, à aucun travail utile au progrès de la cause méridionale ; d'autre part, il a donné à notre association la force légale nécessaire pour défendre au besoin elle et ses membres contre certaines entreprises mercantiles auxquelles des sentiments félibréens plus ou moins sincères servent de commode prétexte. Le mécontentement, plus ou moins excusable de certaines personnalités froissées dans une vanité naïve ou arrêtées dans des opérations commerciales entamées à notre détriment est le mobile aisé à découvrir de certaines polémiques contre « la nouvelle organisation du Félibrige et les personnes qui, par un méritoire dévouement, ont accepté la lourde charge de gérer ses affaires, » — polémiques sur lesquelles les voix autorisées du *Bournat dou Perigord* ont déjà dit tout ce qu'il fallait dire en expliquant pourquoi « nous avons adhéré, dès le premier jour, à cette saine organisation fédérative, nous groupant volontairement, en pleine connaissance de cause, à l'ombre du drapeau planté par Mistral sur la terre d'Oc, autour des hommes de cœur et de ta-

lent à qui l'estime du Maître et la confiance de leurs pairs en ont confié la garde (1). » Il est donc inutile de revenir plus en détail sur certaines simplifications utiles et sur certaines mesures de défense nécessaires ; il suffit de constater, d'accord avec la note ferme et digne que je viens de citer, que la réforme libérale de 1905 a été consacrée par l'adhésion de tous les groupes félibréens ayant une existence sociale régulière et voués au travail pour la bonne cause et non aux stériles exercices de la politique ou de l'admiration mutuelle, groupe dont la libre confédération sous le drapeau de sainte Estelle, de Nice et d'Avignon en Périgord et en Béarn, des *Enfant de Provence* et du *Flouzege Provençau* à l'*Escole Gaston-Fébus* et au *Bournat dou Périgord*, constitue le *Félibrige* infiniment souple et indivisiblement uni dont la propagande méthodique et tenace doit « garder au Midi de la Gaule sa langue, sa liberté d'allures, son honneur national et son beau rang intellectuel, et faire prospérer les qualités d'initiative et d'énergie des hommes de la Race en favorisant l'esprit de fraternité et d'association qui liera les enfants de la même terre pour les reconquêtes patriotiques. »

\*  
\* \*

Les grandes assises de notre confédération se tiennent chaque année à l'assemblée générale du Félibrige, dont la date, aux termes de notre règlement intérieur, doit être aussi rapprochée

---

(1) Note des Mainteneurs périgourdiens, publiée dans *Lou Bournat* d'avril 1903.

que possible de la fête de sainte Estelle, patronne des Félibres (21 mai). Rappelons qu'à la même époque doit avoir lieu la séance annuelle, statutairement obligatoire, du Consistoire et du Conseil général du Félibrige. L'assemblée générale, ou, pour employer le gracieux synonyme consacré par la tradition, *la Sainte-Estelle* comporte donc essentiellement des séances administratives dans lesquelles les représentants des associations affiliées et les membres du Consistoire règlent les principales affaires du Félibrige, et des réunions amicales qui permettent à tous les Félibres présents de lier connaissance, de s'entretenir de leurs entreprises personnelles, de se communiquer les œuvres maîtresses parues et les événements saillants survenus dans leur région ou dans leur association particulière, etc. etc. Il tombe sous le sens que ce second élément de la Sainte-Estelle — à tous égards infiniment plus attrayant que le premier — ne saurait faire l'objet d'une réglementation fixe, car son importance et ses agréments dépendent essentiellement des circonstances de temps et de lieu comme des ressources financières, artistiques et imaginatives de l'association qui veut bien se charger d'organiser la fête. Le programme de la réunion, d'après notre règlement intérieur, est en principe établi de concert entre le Bureau du Consistoire et l'association affiliée ayant son siège dans la région où se tient l'assemblée générale.

En fait, depuis l'entrée en vigueur du statut de 1905, le bureau, respectueux avant tout de l'autonomie des groupes fédérés qui est la base essentielle de notre constitution, leur a toujours laissé la libre disposition de ce programme, leur

demandant seulement de réserver un local convenable et les heures suffisantes pour les séances d'affaires sans lesquelles notre association ne peut légalement fonctionner. Dans l'année précédente (1904), le Bureau du Consistoire avait dû organiser directement la fête de sainte Estelle qui coïncidait avec la célébration du cinquantième de la fondation du Félibrige. Le lieu d'une telle fête était en quelque sorte obligatoirement fixé sous les ombrages séculaires de Font-Ségugne qui abritèrent les premiers entretiens des sept fondateurs. Sur le conseil de Mistral on supprima le banquet traditionnel, impossible à organiser pour une assemblée extrêmement nombreuse et réunie loin de tout approvisionnement matériel ; chacun fut prié d'apporter ses provisions, à la bonne franquette, comme fait la *bono gènt de la terro* aux pèlerinages rustiques. A l'ombre de deux magnifiques chênes verts se dressait, au haut d'un escalier de larges dalles, une sorte d'autel portant la Coupe Sainte, et c'est de cette tribune simple et grandiose à la fois que s'envolèrent vers un auditoire immense et recueilli les strophes éloquentes et symboliques de la *Cansoun dóu Cinquantemiri* où la voix du Maître Mistral, après un demi-siècle, fait écho au cri de délivrance élevé par les Sept de Font-Ségugne, « au grand flambeau enflammant leurs audaces pour fonder dans l'espace l'Empire du Soleil, » et appelle prophétiquement à poursuivre leur œuvre les jeunes hommes « qui savent le secret, qui garderont de la ruine l'édifice mystique, et, défilant les vagues qui le sapent, y viendront apporter leur pierre pour le grandir encore, » et l'émouvant discours du Capoulié Devoluy évoquant toutes les anciennes gloires de la patrie en un appel ir-

résistible à leur réveil « par la guerre pacifique de l'enthousiasme et de la foi, la guerre de la plume et de la parole, pour confondre l'erreur, pour proclamer la vérité féconde, pour recouvrer tout le patrimoine usurpé sur les aïeux, en criant, énergiques et unis comme eux autrefois : *Que Dieus renda la terra als seus fizels amanz !* »

La Sainte-Estelle de 1905 fut organisée par le *Flourege Prouvençau*, en Arles, avec une élégante simplicité et dans un sentiment de véritable ferveur félibréen dont les assistants ont gardé une impression tout particulièrement saisissante. Un bien précieux souvenir s'y rattache : pour la première fois on y vit représenté, malgré l'éloignement si considérable, le jeune et florissant *Bournat dón Perigord*. Onze félibres périgourdins étaient venus en Arles, avec leur magnifique bannière de pourpre et d'or et une abondante provision du premier *Armana*, qui fut très aimablement distribué aux félibres présents ; et quand le Capoulié eut prononcé son moublable discours sur la renaissance poétique et sociale du Midi, quand le Maître eut chanté l'hymne à la Coupe, symbole des espoirs et des reconquêtes, nous eûmes le bonheur d'applaudir Dujarrie-Descombes saluant le Félibrige au nom du maître Chabaneau et exprimant l'indissoluble union du pays de Guiraut de Bornelh au pays de Frédéric Mistral, A. de Laerousille célébrant les deux mondes attentifs au renouveau de notre poésie et conviant au nom du *Bournat* tous les félibres à venir inaugurer le monument de Chastanet qui fut l'une de ses gloires, puis Robert Benoit chantant dans *La Vito au Soulei* les saines joies du travailleur des champs.

La dernière Sainte-Estelle a été célébrée à



Cette par les soins de la *Felibreica de Sent-Cla*, vaillante élite de gentils poètes et de gais conteurs qui publie chaque année, sous le titre d'*Armanac Cètòri*, l'un des plus aimables recueils de veillée qui soient en notre langue d'Oc. Le cadre pittoresque du paysage cellois et la bonne grâce de nos confrères de la *Felibreica* ont donné un charme séduisant de beauté et d'amitié à cette fête, l'autre part exceptionnellement importante à plusieurs titres.

Dans la matinée se tint la première séance du Conseil général du Félibrige, constitué par la réunion des représentants des associations affiliées avec les félibres majoraux ou membres du Consistoire ; en ces premières assises de la confédération félibréenne fut acceptée avec une reconnaissance fraternelle la proposition présentée par le *Bournat*, fixant en Périgord l'assemblée générale de sainte Estelle pour 1907. Les associations définitivement affiliées dès la Sainte Estelle de 1906, et ayant en conséquence droit de suffrage au Conseil général, sont : le *Bournat d'ou Perigord*, l'*Escole Gastou-Fèbus* (Béarn et Gascogne), la *Felibreica de Sent-Cla* (Cette), le *Flourege Prouvençau* (Avignon), l'*Escolo Mistralenco* (Arles), l'*A. E. T. N.* (Avignon), ....? *Prouvenço* !... (Marseille), l'*Escolo de la Santo-Baumo* (Nans), les *Enfant de Prouvenço* (Nice) et les *Toulousans de Toulouso* (Toulouse). Depuis cette époque d'autres affiliations se négocient pour élargir les bases du Félibrige en étendant sur tout le Midi le réseau de ses groupes de propagande ; pour nous borner aux associations les plus importantes par leur nombre, qu'il nous suffise de citer ici l'*Escolo deras Pirencos*, qui recrute ses adhérents dans les val-

lées des Pyrénées centrales, et la *Cigalo languedociano*, récemment fondée à Béziers. Aussi bien, dans le beau discours prononcé au banquet de sainte Estelle — discours auquel nous reviendrons tout à l'heure — le Capoulié Devouly adressait-il le fraternel salut félibréen « à ceux qui sont venus et à ceux qui viendront, représentants naturels et légitimes des nouvelles confréries de patriotes qui ont fait le serment de Font-Ségugne, sceller solennellement, à cœur ouvert, le pacte de l'affiliation félibréenne. »

Dans l'après-midi, une délicieuse promenade en mer nous conduisait au *Brise-Lames*, où, en plein ciel pur et en face de la mer bleue, le Capoulié proclama les prix des grands Jeux floraux que le Félibrige célèbre tous les sept ans depuis 1878. Pour cette cinquième solennité septennale, le Consistoire avait institué, à côté de la statutaire *joïo d'ou Gai Sabé* ou prix de poésie, un prix de l'*action félibréenne*, dont le nom suffit à exprimer le sens et l'importance. La première de ces récompenses a été attribuée au poète inspiré de la Camargue, le Provençal Joseph d'Arbaud, pour l'ensemble de son œuvre, et la seconde à l'association affiliée au Félibrige *Escole Gaston-Fébus*, pour son incessante et féconde propagande félibréenne de toute nature, et spécialement en faveur de l'enseignement de la langue d'Oc et de l'histoire de son peuple.



Que sera la Sainte-Estelle de 1907 en Périgord?

Mon excellent confrère Daniel a bien voulu

me faire part, à Cette, de divers projets extrêmement intéressants, mais à toutes ses communications j'ai répondu la même chose : « En ma qualité de membre du *Bournat* je suis extrêmement flatté qu'un vice-président du *Bournat* me consulte, mais je m'en rapporte entièrement à l'avis plus éclairé que mes confrères se formeront entr'eux sur place ; en ma qualité de membre du Bureau du Consistoire, je demande qu'on nous garde temps et lieu convenables pour la séance du Consistoire et du Conseil général, et, pour le reste, je suis d'avis qu'on laisse absolument carte blanche aux Périgourdiens, d'abord parce que l'autonomie des associations affiliées est la base essentielle de notre constitution fédérale, ensuite parce que je connais depuis Mussidan, où trop aimablement on a voulu m'offrir la présidence du banquet du *Bournat* en 1905, la cordiale magnificence des fêtes organisées par une association à laquelle je m'honore tout particulièrement d'appartenir. »

Un autre détail d'un prix inestimable était visé par notre président dans une lettre récente : « Je me fais une fête, m'écrivait le maître Chabaneau, de vous voir en Périgord avec Devoluy. Quelle joie pour nous tous si vous pouviez décider Mistral à y venir aussi ! Il n'aura reçu nulle part un accueil plus enthousiaste. » Comme nous nous associons tous au vœu de notre illustre président, et combien vivement nous souhaitons que le glorieux Maître de Maillane puisse venir réchauffer notre zèle félibréen au feu de son génie ! Sa présence à notre grande fête annuelle est l'une de nos plus chères traditions. Depuis le premier banquet commémoratif de sainte Estelle (1876), soit comme Capoulié en exercice, soit après la retraite par laquelle il a voulu mon-

trer à tous que l'avenir du Félibrige ne pouvait être lié à une personnalité, si grande fût-elle, Mistral, à la fin du repas traditionnel, après le discours du Capoulié, a presque toujours voulu chanter lui-même l'hymne à la *Coupo Santo* qui nous verse « les enthousiasmes et l'énergie des forts, » nous convier à boire ensemble « le vin pur de notre cru », à communier en frères pour la gloire du pays, nous « la fin peut-être d'un ancien peuple fier et libre, car si les Félibres tombent, notre nation tombera, » mais peut-être aussi — cela ne tient qu'à nous — « les premiers jets d'une race qui regerme, les piliers et les chefs de la Patrie, » et à puiser dans cette communion « les espérances et les rêves de la jeunesse, le souvenir du passé et la foi dans l'an qui vient, la connaissance du Vrai comme du Beau, et les hautes jouissances qui se rient de la tombe, la Poésie pour chanter tout ce qui vit, car c'est elle l'ambrosie qui transforme l'homme en dieu ! »

Prouvençau, veici la Coupo  
Que nous vèn di Catalan :  
A-de-rèng beguen en troupo  
Lou vin pur de noste plant !  
    Coupo santo  
    E versanto,  
    Vuejo à plen bord,  
    Vuejo abord  
    Lis estrambord  
E l'enavans di fort !

D'un vièi pople fier e libre  
Sian bessai la fincioun,  
E, se toumbon li Felibre,  
Toumbara nosto nacioun.  
    Coupo santo...

D'uno raço que regreïo  
Sian bessai li proumié gréu,  
Sian bessai de la Patrio  
Li cepoun emai li priéu.  
Coupo santo...

Vuejo-nous lis esperanço  
E li raive d'ou jouvènt,  
D'ou passat li remembranço  
E la fe dins l'an que vèn.  
Coupo santo...

Vuejo-nous la counceissènço  
D'ou Vrai emai d'ou Bèu,  
E lis àuti jouïssènço  
Que se trufon d'ou toubèu.  
Coupo santo...

Vuejo-nous la Pouësiò  
Pèr canta tout ço que viéu,  
Car es elo l'ambrosiò  
Que tremudo l'ome en diéu !  
Coupo santo...

Pèr la gl'ori d'ou terraire  
Vautre enfin que sias counsènt,  
Catalan, de liuen, o fraire,  
Coununien t'outis ensèn !  
Coupo santo

E versanto,  
Vuejo à plen bord,  
Vuejo abord  
Lis estrambord  
E l'enavans di fort !

On sait l'histoire de cette Coupe, symbole des espérances félibréennes, des aspirations méridionales, que se passent de main en main et de lèvres en lèvres les orateurs de nos réunions de

Sainte Estelle. Voici comment Mistral nous l'a lui-même contée en son temps (1) :

« En remerciement de l'accueil fait en Avignon au poète catalan Victor Balaguer, exilé pour cause politique (1867), et aussi en témoignage de la fraternelle amitié qui a toujours lié la Catalogne et la Provence, si étroitement parentes par la langue, les patriotes catalans et les amis de Balaguer ont offert au Félibrige un présent de grand prix. C'est une coupe d'argent adorablement ciselée.

« Elle provient d'une souscription qui a réuni 1800 signatures; elle a été faite à Paris, chez l'argenter Jarry, à cause des événements d'Espagne, qui ont empêché l'exécution de cette œuvre d'art à Barcelone.

« Voici comment est la Coupe : c'est une vasque de forme antique, supportée par un palmier. Sur le palmier s'appuient, debout et se regardant l'une l'autre, deux gracieuses figures qui représentent comme deux sœurs la Catalogne et la Provence. La Provence a le bras droit passé autour du cou de son amie, pour lui marquer son affection; la Catalogne met la main droite sur son cœur et semble dire merci.

« C'est un groupe admirablement créé et réussi par le statuaire avignonnais Fulconis, et qui fait doublement honneur à l'artiste. Nous devons dire ici, en effet, que quand Fulconis, à qui on avait confié ce travail (car il habite Paris), apprit la destination patriotique de l'objet, il refusa tout paiement pour l'œuvre de ses mains, et donna généreusement son art divin à l'idée poétique et nationale.

« Aux pieds de chacune des deux figures, vêtues à la latine, le sein découvert, sont dans un écusson les armoiries qui la désignent.

---

(1) *Armana prouvençau*, année 1868, récit reproduit dans *Discours e dijho*, p. 9.

« Autour de la vasque, à l'extérieur, sur une banderole entourée de lauriers, se lisent les mots suivants :

« *Recort ofert per patricis catalans als felibres provenzals per la hospitalitat donada al poeta Victor Balaguer..1867.*

« Et sur le piédestal sont finement gravées ces deux autres inscriptions :

*Morta dihen qu'es,  
Mes jo la erech viva (1).*

V. BALAGUER.

*Ah ! se me sabien entendre !  
Ah ! se me voulien seguir ! (2).*

F. MISTRAL. »

Je ne saurais mieux compléter ce récit que par cet éloquent commentaire, emprunté aux paroles que notre Capoulié prononçait à la Sainte-Estelle de Cette, au printemps de 1906 :

« C'est en tous pays une tradition immémoriale que les hommes, en buvant à la même coupe, connaissent mutuellement leurs pensées.

---

(1) On la dit morte, mais je la crois vivante (refrain d'une ballade de V. Balaguer).

(2) Ah ! si l'on savait m'entendre ! Ah ! si l'on voulait me suivre ! (refrain de *La Countesso*, de F. Mistral).

« Cette croyance, vieille comme le monde, se trouve à l'origine de tous les rituels religieux, de toutes les légendes populaires. L'acte de boire à la même coupe constitue un serment solennel, une *conjuración* de loyauté, de fraternité, d'*affiliation*... N'est-il donc pas naturel et légitime que la conjuration par excellence, que la conjuration idéale entre toutes, celle dont le charme souverain fascine les vaillants, les attache à la plus noble des causes et les voue aux plus émouvantes reconquêtes, n'est-il pas naturel que le Félibrige, faisant des traditions le fondement de tout progrès, possède, lui aussi, sa coupe sacrée, et la lève solennellement au banquet de Sainte-Estelle ?...

« Conjurés ! nous le sommes par nature, ô Félibres ! nous sommes les conjurés de l'idéal, de la poésie et des patriotiques espoirs... Notre serment nous rend libres et nous rend majeurs. C'est lui qui déchaîne en nos poitrines les graves et joyeuses énergies des races qui renaissent. Et, certes, ce n'est point pour des bagatelles de vanité que les hommes de conscience prononcent un tel serment. Aussi, quand nous venons le sceller en buvant à la Coupe Sainte, c'est alors que nous comprenons toute la portée de notre vœu, toutes les obligations de notre loyal et libre engagement...

« Félibres loyaux, conscients de la tâche sociale qui est nôtre et qui s'incarne miraculeusement dans le symbolisme de la Coupe, groupons-nous, toujours plus zélés et plus fervents, sous le *palladium* de la Patrie !... Que tous ceux dont le cœur pur palpite d'idéal, que tous les *francs caractères et les hommes sains* appelés par le



destin à tirer notre pays de l'ombre (1), que tous les Méridionaux dignes d'entrer dans la conjuration des Reconquêtes, que tous les vrais Félibres enfin viennent s'abreuver à la Coupe idéale qui nous vient des Catalans. Et qu'à pleins bords cette Coupe sainte et débordante leur verse, avec les enthousiasmes et l'énergie des forts, l'union et la paix de **SAINTE ESTELLE!** »

JULES RONJAT,

*Secrétaire général et trésorier du  
Félibrige, membre du Flourega  
Prouvençau, du Bournat d'ou Perigord,  
de....? Prouvènço!... et de  
l'Escole Gastou-Fébus.*

---

(1) ..... ço que tiro un país d'ou soune,  
Es li franc caratère e lis ome revoi.

(F. MISTRAL, *Calendau.*)

